

Concerne : Demande d'autorisation du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.
Administration de la gestion d'eau
Dossier N°EAU-AUT-26-0868

Conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que

L'Administration de la gestion de l'eau - Service Aménagement et renaturation demande une autorisation pour la restitution de la continuité écologique du cours d'eau «Kirel» à Enscherange.

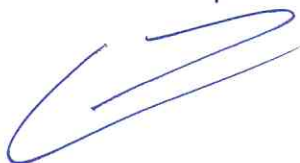
Le public pourra consulter les pièces afférentes à la maison communale.

Wilwerwiltz, le 13 octobre 2026

Publications 2026

N°: 6
Entrée: 12/10/2026
Début: 23/10/2026
Durée: 15
Fin: 31.10.26

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,

